

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE,

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

Les localités suivantes peuvent affranchir à 10 c. les lettres pour Roanne et réciproquement : Coteau, Perreux, St-Vincent, St-Cyr-de-Favière, Cordelle, Parigny, Comm-Vernay, Neulize, St-Marcel-de-Fel, St-Jodard, Pinay, Néroude, Ste-Agathe-en-D., Violay, Bussières, St-Cyr-de-V., Ste-Gotthard, Ville-rest, St-Maurice, Jillemontais, Chénier, Lentigny, Ouches, Kiorges, Mably, Pouilly-s.-Charlieu, St-Pierre, St-Nizier, Régnay, St-Victor.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Un an, 8 francs ; — Six mois, 4 francs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1864, dans les quatre journaux suivants : Le Mémorial de la Loire, le Journal de Montbrison, l'Echo de la Loire et l'Echo Roannais.

L'ÉCHO ROANNAIS PARAÎT TOUS LES DIMANCHES.

PRIX DES INSERTIONS :
Annonces, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE, A ROANNE,

Chez M. Gerlay, imprimeur, rue du Collège, 9, et rue Bourgneuf.
Chez M. Sauzon, imprimeur, rue Impériale, 70.
A PARIS,
Chez M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.
MM. LAFITE, BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Dernière levée de la boîte au bureau.

4 h. 30 du matin. Saint-Etienne, Lyon et route, Saint-Symphorien, Tarare, Thizy, Régnay, Charlieu, Charolles, et toutes les communes desservies par le bureau de Roanne.
11 h. 30 du matin. Lyon, Clermont et route.
5 h. 30 du soir. Saint-Etienne, Montbrison, 7 h. du soir. Paris, toute la ligne et au-delà, Belmont, Charlieu, Pouilly.
8 h. du soir. Lyon, Tarare, Thizy et route.

TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS (SERVICE D'HIVER, A DATER DU 14 NOVEMBRE, ENTRE PARIS ET LYON)

Trains se dirigeant sur Lyon.

	Paris	Montargis	Moulins	St-Germain-des-Fossés	St-Martin-d'Etrenne	Laplaudière	St-Germain-Lespinasse	ROANNE	Arr.	Dép.
matin	8	8 41	10 30	11 37	11 50	12 3	12 8	12 27	12 35	12 51
matin	8 30	8 45	10 35	11 42	11 55	12 4	12 9	12 28	12 36	12 52
soir	8 45	9 00	10 40	11 47	12 00	12 5	12 10	12 29	12 37	12 53

Trains se dirigeant sur Paris.

	Lyon	Givors	St-Etienne	Montbrison	Feurs	Baigny	St-Jodard	Vandœuvre	St-Cyr-de-Favière	Le Coteau	ROANNE	Arr.	Dép.
matin	8 45	9 00	10 30	11 37	11 50	12 3	12 8	12 27	12 35	12 51	1	1 10	1 20
matin	8 55	9 10	10 40	11 47	12 00	12 4	12 9	12 28	12 36	12 52	1 10	1 19	1 29
soir	8 45	9 00	10 30	11 37	11 50	12 3	12 8	12 27	12 35	12 51	1 10	1 19	1 29

Les trains qui correspondent avec Clermont par St-Germain-des-Fossés, sont ceux qui partent de Roanne à 8 h. 25 m. midi 47 et 4 h. 51. — Le train qui correspond avec Vienne par Givors est celui qui part de Roanne à midi 27. Tous les trains correspondent avec Vichy.

Roanne, le 18 Décembre 1864

PRÉFECTURE DE LA LOIRE.

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU PRÉFET DE LA LOIRE.

Saint-Etienne, le 27 septembre 1864.

Le Préfet de la Loire, commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur ;
Vu l'article 23 du décret du 17 février 1852 ;
Vu les instructions ministérielles y relatives ;
ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}.

Les annonces judiciaires, prescrites en vertu ou par application de l'article 696 du code de procédure civile, devront être insérées en 1865, pour le département de la Loire, dans les journaux désignés ci-après :

Pour l'arrondissement de Saint-Etienne, le Mémorial de la Loire ;

Pour l'arrondissement de Montbrison, le Journal de Montbrison ;

Pour l'arrondissement de Roanne, l'Echo Roannais ; et le Nouvel Echo de la Loire.

Le Journal de Montbrison, l'Echo Roannais et le Nouvel Echo de la Loire seront tenus de faire reproduire, à leurs frais, dans le Mémorial de la Loire, un extrait des annonces qu'ils auront reçues.

Les extraits formeront, par leur étendue, le quart des annonces à reproduire.

Le tarif d'impression est fixé à vingt-cinq centimes par ligne de trente-quatre lettres, caractère gaillarde, l'n pris pour type de justification, et à trente centimes par ligne de quarante-cinq lettres et au-dessus.

ART. 2.

Les publications exigées par les articles 42, 46, 442 et suivants du Code de commerce, relatifs aux actes de société et aux faillites, seront obligatoires, pour l'arrondissement de Saint-Etienne, dans le Mémorial de la Loire ; pour l'arrondissement de Montbrison, dans le Journal de Montbrison ; et pour l'arrondissement de Roanne, dans

l'un ou l'autre des deux journaux de cet arrondissement.

Le tarif du prix d'impression est fixé à vingt-cinq centimes pour chaque ligne de trente-quatre lettres, caractère et justification indiqués en l'article précédent.

Toutefois, et par exception, le tarif des insertions, relatives aux jugements de faillite et aux convocations et délibérations des créanciers, est fixé à quatre francs pour chaque insertion, faite suivant la formule usitée.

ART. 3.

Toutes autres annonces et publications légales pourront être faites facultativement dans l'un ou plusieurs des quatre journaux désignés aux deux articles précédents, à la condition aussi d'insérer dans le même journal ou les mêmes journaux toutes les annonces relatives à la même affaire.

Le tarif du prix d'impression est fixé, comme par l'art. 2, à vingt-cinq centimes par ligne de trente-quatre lettres et au-dessus, toujours même caractère et justification.

ART. 4.

Le coût d'un exemplaire légalisé est réglé, non compris le droit d'enregistrement, à vingt-cinq centimes. Néanmoins, ce prix sera réduit à quinze centimes en ce qui concerne les publications relatives aux faillites.

ART. 5.

Devront être insérées gratuitement dans les journaux sus-indiqués les annonces et publications qui seraient nécessaires pour la validité et la publicité des contrats et procédures dans les affaires suivies par application de la loi du 29 novembre, 7 décembre 1850 et 22 janvier 1851 sur l'assistance judiciaire.

ART. 6.

Les journaux indiqués en l'article 2 continueront d'insérer quotidiennement et gratuitement, comme par le passé, un avis ainsi conçu :

« La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1865, dans les quatre journaux suivants :

« Le Mémorial de la Loire,
« Le Journal de Montbrison,

leur de la présence de sa jeune femme à un petit dîner intime. Je crois pour ma part qu'Arthur a voulu passer quelques heures encore avec nous, enterrer sa vie de garçon.

— Une sorte de repas de funérailles, dit Hugues de B.

C'est vraiment dommage qu'un si joli appartement doive rester fermé si longtemps. Car c'est bien l'habitation la plus ravissante et la plus commode que l'on puisse imaginer, même dans ses rêves les plus hardis.

— De mon côté, je n'y vois rien à reprendre, dit à son tour le conseiller d'ambassade.

— Il n'y a qu'une chose que je ne puis m'expliquer, reprit Hugues, c'est comment Arthur a pu se résoudre à avoir constamment sous les yeux ces deux portraits mélancoliques.

— Ces portraits sont admirablement peints, répondit le major, en jetant sur l'un et sur l'autre un rapide coup d'œil. Et puis ils sont peut-être aussi là par suite de la clause testamentaire en question. La clause porte peut-être qu'ils viendront en la possession de celui des Schenfeld qui, pour le bien de sa famille, devra épouser une Rittwitz. C'est, à vrai dire, une manière de l'avertir de la soumission qu'il doit aux ordres de son ancêtre.

— Est-ce que cette dame en robe blanche est une Rittwitz ? demanda le conseiller d'ambassade.

Le major fit avec la tête un signe affirmatif, tandis que Hugues de B. tournait son fauteuil vers le portrait de la dame et le considérait avec une grande attention.

« La noble demoiselle que nous voyons ici représentée, dit alors le jeune de B., attend là dans une attitude tout à fait extraordinaire. On croirait qu'au-dessous d'elle se trouve une eau profonde, et qu'elle a choisi cette place à dessein, pour pouvoir s'y précipiter, sans être dérangée par personne. »

— Tu n'as pas tout à fait tort, répliqua le major d'un ton sérieux. Ce portrait représente en effet une demoiselle Hildegarde de Rittwitz quelques instants avant sa mort.

— Par tous les diables, s'écria Hugues en jetant

« L'Echo Roannais,

« Le Nouvel Echo de la Loire. »

Saint-Etienne, le 27 septembre 1864.

Le Préfet de la Loire,

Signé : L. SENCIER.

Approuvé :

Paris, le 10 décembre 1864.

Le ministre secrétaire d'Etat
au département de l'intérieur,

Signé : BOUDET.

Pour ampliation :

Le conseiller d'Etat secrétaire général,
Signé : CHAMBLAIN.

VILLE DE ROANNE.

Emprunt de 1,000,000 de francs.

2^e ÉMISSION : 300,000 FRANCS.

Les personnes qui désireront prendre part à l'emprunt pourront se rendre dans les bureaux de la Mairie, où les souscriptions seront reçues, à dater du 2 janvier prochain, tous les jours, de neuf heures du matin à midi, et de trois à cinq heures du soir, ceux de dimanches et de fêtes exceptés.

Chaque souscripteur sera tenu de verser un tiers en souscrivant, un tiers le 15 février prochain, et un tiers le 30 août suivant.

L'intérêt des obligations est servi à raison de 5 0/0 l'an, payable par moitié tous les six mois.

Roanne, le 17 décembre 1864.

Le Maire de la ville de Roanne,

BOULLIER.

MAIRIE DE ROANNE.

Prise d'eau dans le Canal de Roanne à Digoïn.

AVIS.

Le public est prévenu qu'une enquête administrative de 15 jours est ouverte à la mairie : 1^o sur la demande présentée par le sieur Nigay, propriétaire, à l'effet d'obtenir la concession d'une prise

d'eau dans le canal de Roanne à Digoïn, pour irriguer un pré qu'il possède aux abords du bassin de Roanne ;

2^o Sur le projet de règlement à intervenir.

Le rapport de M. l'ingénieur en chef sur cette demande, le plan des lieux et le projet de règlement sont déposés au secrétariat de la mairie, où ils demeureront jusqu'au 2 janvier prochain, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Un registre restera ouvert au même lieu et pendant le même délai, pour recevoir les observations des intéressés, le cas échéant.

Roanne, le 17 décembre 1864.

Le Maire, BOULLIER.

AVIS

Les personnes qui désireraient faire des essais de pisciculture sont prévenues que des œufs fécondés de Fera, truite des lacs, saumon, truite saumonée, truite ordinaire et ombre chevalier, seront distribués gratuitement par M. Benoist, à Montbrison, boulevard Saint-Jean.

La distribution aura lieu tous les jours, du 15 décembre courant au 1^{er} février prochain.

— L'affaire de la rue Détournée, dont nous avons raconté l'épisode dans notre numéro du 20 novembre, a eu son dénouement à l'audience du Tribunal correctionnel le 16 de ce mois. Le nommé Benoît Putinier, âgé de 22 ans, accusé d'avoir porté les coups de couteau au nommé Gigoudeau, a été condamné, pour ce fait, à huit mois de prison, et le nommé Bernard Claude, âgé de 21 ans, à 15 jours de la même peine, pour complicité du même crime.

— L'adjudication de l'Hôtel-de-Ville a été tranchée en faveur de M. Besset, le même entrepreneur qui a construit l'église Notre-Dame-de-Victoires. Il a obtenu cette adjudication moyennant un rabais de 2 pour cent.

— Les mariés Gay occupent un domaine situé à Matel, dans la commune de Roanne, près du canal de Roanne à Digoïn. Leur petite fille jouait à côté d'eux ; en s'amusant, elle sortit sans que les parents s'en aperçussent. Bientôt ne la voyant

s'inclina très-bas, sans doute pour ne pas laisser voir le profond chagrin que sa figure exprimait. Il prit le chapeau et les gants du comte et se retira sans dire un mot.

II.

Le comte Arthur de Schenfeld avait trente ans environ ; c'était un homme aimable, ouvert et loyal. Il avait quelques bons amis, beaucoup de connaissances et pas un ennemi. Naguère officier de cavalerie, il avait conservé avec ses anciens camarades et même avec ses subordonnés de tels rapports qu'il était à même de leur être utile et de leur venir en aide en mainte occasion. Quant aux simples cavaliers, qu'il avait eus sous ses ordres, ils ne manquaient jamais, bien qu'il s'y refusât sans cesse, de lui rendre encore les honneurs militaires, avec la même ponctualité qu'à l'époque où il portait l'uniforme. Sans être ce qu'on appelle un beau, Arthur de Schenfeld était pourtant, grâce à son extérieur agréable et à ses manières élégantes et véritablement distinguées, le favori des dames. On voyait en lui une victime de la cupidité des Rittwitz, et plus d'un bel œil par un regard languissant, plus d'une fine main par une douce pression, lui avaient témoigné qu'il eût pu arriver, s'il l'eût voulu, à un tout autre dénouement que ce déplorable mariage.

Mais le comte de Schenfeld était fort recherché dans le monde, on ne lui connaissait cependant, en dehors de deux ou trois amourettes insignifiantes, telles que chacun s'en passe le plaisir dans sa jeunesse, aucun attachement sérieux et profond. Ses amis le taquinaient bien, il est vrai, à propos d'un certain voyage qu'il avait fait en Italie quelques années auparavant et où, à ce qu'ils prétendaient, il avait laissé son cœur. Mais à ces taquineries il se contentait de sourire, lâchant un mot plaisant ou deux, sans rien dire jamais toutefois qui pût accréditer de telles conjectures.

Arthur était grand, de taille élancée, et pourtant de constitution forte ; il avait les cheveux blond foncé, naturellement frisés, le front haut et large, les yeux brun-clair et bien fendus, la

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

LA DAME DE RITTWITZ

(Traduit de l'allemand).

(Suite).

I.

— Je frissonne, rien que de penser à notre pauvre ami. — Au fait qu'est-ce que le mariage ? observa d'un ton doctoral Hugues de B. Un lien trop lâche pour se briser, et pourtant qui nous tient enchaînés comme l'acier le mieux trempé ; une couronne de souffrances sans nombre mêlées de fort peu de joies, une guilande, comme on s'en procure à beaux deniers, par un rude hiver, chez un jardinier, c'est-à-dire, beaucoup de feuilles et presque pas de fleurs.

— A l'entendre parler ainsi, dit en riant le major, on croirait que tu as fait déjà de tristes expériences.

— J'en ai fait plus d'une en effet, répartit Hugues en riant également, non par moi-même, il est vrai, mais d'autres m'ont fourni sur ce chapitre de dures leçons.

— De dures leçons, remarqua le conseiller d'ambassade, tu appelles cela de dures leçons, parce qu'il t'est arrivé, par des assiduités compromettantes, de donner lieu à quelques scènes domestiques, où l'on aura décoché certains mots à ton adresse.

— Mais, dis-moi, ajouta-t-il en se tournant vers le major, dans quelle intention Arthur nous a-t-il invités aujourd'hui ? Il me parle dans sa lettre d'un petit dîner intime.

— A moi aussi, dit Hugues.

— Aurons-nous l'avantage de voir la comtesse Schenfeld ?

— Vraisemblablement non, répondit le major en hochant la tête ; s'il a interdit à chacun, même à nous, ses meilleurs amis, de paraître à l'église pendant la cérémonie nuptiale, ce n'est pas, vous pouvez bien le penser, pour nous accorder la fa-

pas, ils se mirent à sa recherche et la trouvèrent noyée dans une mare, à 75 mètres de la maison.

— Le 14 courant, le nommé Arthaud, propriétaire à Saint-Just-en-Chevalet, conduisait à Balbigny une voiture chargée de porcs; il était suivi par un nommé Gaune, autre voitureur, conduisant le même chargement. Arrivés au lieu appelé Couavoux, sur la route impériale n° 81, le cheval d'Arthaud prit peur, et le précipita dans un ravin; Gaune l'aida à se relever, et le conduisit à son domicile. Quoique fort contusionné, il n'a eu aucun membre cassé, et son état n'inspire pas de sérieuses inquiétudes.

— Les propriétaires, surtout dans les campagnes, ne surveillent pas assez la construction de leurs cheminées. Ils y font souvent des lézards, et, sans y faire attention, ils entassent la paille de leur récolte contre ces cheminées, et un beau jour un incendie se déclare; c'est ce qui est arrivé le 5 courant, à 7 heures du soir, en la commune de Violay, aux bâtiments appartenant au sieur Guissard Claude, propriétaire. Le feu a dévoré l'immeuble et occasionné une perte de 1,500 fr. à la maison, et 500 fr. pour les objets mobiliers; heureusement, le tout était assuré à la Cie la Générale.

— Lundi dernier, la même incurie a occasionné un sinistre en la commune d'Ecoches. A 7 heures du matin, un incendie s'est déclaré dans des bâtiments occupés par le sieur Jean Auclair, dit Quatorze, propriétaire, et dans un instant ils ont été la proie des flammes. La perte est évaluée à 18,000 fr., tant pour le bâtiment que pour les récoltes; elle est couverte par une assurance à la Cie l'Urbaine.

— Le Pays consacre les lignes suivantes à Mgr Lyonnet, qu'un décret récent vient de transférer du siège épiscopal de Valence au siège archiepiscopal d'Albi :

Mgr Lyonnet, dit-il, est un des prélats les plus considérés de ses vénérables collègues de France pour la modération de son caractère et la sagesse de ses conseils dans toutes les circonstances difficiles. Son savoir et son expérience des affaires lui ont acquis dès les premiers jours de son épiscopat un rang distingué et une influence marquée parmi les hommes qui regardent, avec raison, le respect et l'amour de la patrie comme une des vertus essentielles du christianisme.

Né à Saint-Etienne, le 12 juin 1801, Mgr Lyonnet était chanoine titulaire et vicaire général de Lyon, lorsqu'il fut appelé, en 1852, à l'évêché de Saint-Flour.

Transféré à l'évêché de Valence, en 1857, il a administré successivement ces deux diocèses avec un zèle et une douceur qui lui ont acquis le respect et l'affection des populations et du clergé.

Le diocèse d'Albi tout entier, nous écrit-on, a accueilli avec la plus vive satisfaction le décret impérial qui lui donne Mgr Lyonnet pour premier pasteur.

Dix séminaristes de Lyon viennent de partir et s'embarqueront au Havre, le 14 janvier prochain, avec Mgr Lamy, pour la mission de Santa Fé (Nouveau Mexique).

Ce sont : MM. Faure, Lassagne, sous-diacres; Seux, minore; Courbon, Mathoney, Bousset, Rolly, Vallery, Vincent, tonsurés, et Brun, non encore dans les ordres.

Un triste accident est arrivé le 8 décembre, vers onze heures du matin, dans l'établissement de scierie à vapeur de M. Guillet, à Bourg d'Usson.

Un des employés, le sieur François Méant, âgé de 32 ans, était descendu sous la scierie pour graisser les roues. Pendant qu'il procédait à cette opération, l'extrémité de l'arbre faisant mouvoir le volant se saisit par la blouse et l'enleva. Ce malheureux a été littéralement fracassé; on a retrouvé son corps d'un côté et sa tête d'un autre.

THÉÂTRE DE ROANNE.

Le mérite de nos acteurs est trop connu maintenant et trop bien apprécié, pour qu'il soit nécessaire de répéter à chaque représentation nos bravos et nos compliments.

bouche gracieuse. Le teint habituellement rosé de son visage exprimait la santé, mais il était aujourd'hui profondément pâle. Il portait un frac noir, un gilet blanc et une cravate blanche; autour du cou le ruban de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem et sur la poitrine la petite croix du même ordre.

A peine entré, il tendit ses deux mains au major et à Hugues de B., et fit un signe amical de la tête au conseiller d'ambassade. Mais celui-ci, courant à lui vivement, avec l'expression du plus profond intérêt, lui prit la main dans les deux siennes et la secoua fortement.

« Le comte se jeta sur un fauteuil, croisa ses mains l'une sur l'autre, et dit en hochant la tête : — C'est fini, me voilà marié! — Vous devez me féliciter. »

« Il va sans dire que nul de ses trois amis ne répondit rien, et Hugues de B. qui se défiait de la légèreté de sa langue, n'eût rien de plus pressé que de se fourrer entre les lèvres un nouveau cigare. »

« Ainsi la chose est faite, dit le major, après un silence de quelques instants. Tu es homme, mon cher Arthur, à en remonter à tes plus vieux amis. Tu réfléchis sur une chose, et quand une fois tu as pris une résolution, on ne peut plus que dire amen. »

« — Oui, amen; c'est le mot propre, dit Arthur d'un air sombre. C'est ce qui arrive après tous les sermons de l'église, aux fonts du baptême, devant l'autel nuptial, aux bords de la fosse. — Permettez que j'allume un cigare, » ajouta-t-il, après avoir passé la main sur son front à plusieurs reprises, et prenant alors un Havane dans une élégante petite boîte de palissandre, qui se trouvait sur la cheminée, il l'alluma lentement et en souffla devant lui la fumée, d'un air pensif et profondément soucieux. »

« Le major regarda le feu de l'âtre, puis, après avoir hoché la tête deux ou trois fois avec tristesse, il reprit sans lever les yeux : — Tu es un homme, Arthur, dans le vrai sens du mot. Ce que tu as une fois résolu, tu n'hésites pas à l'exécuter. Vraiment c'est une chose plus que triste d'être ainsi enchaîné sans espoir de »

Tout ce qui a été joué cette semaine : drame, comédie, vaudevilles et opérette, a obtenu un succès complet.

Aujourd'hui dimanche, les *Drames du cabaret*, drame en 5 actes et 9 tableaux, et *Furnished Apartment*, vaudeville en un acte.

« Les personnes qui ont la fâcheuse habitude de s'adonner à l'ivrognerie, dit le *Grand Journal*, dans son numéro du 23 octobre, ne feront pas mal d'aller voir jouer les *Drames du cabaret* de MM. Dumanoir et d'Ennery. »

« La leçon est complète et terrible. La consommation du vin et de l'alcool diminuerait dans une sensible proportion que je n'en serais aucunement surpris. »

« Vous dire qu'on reconnaît dans ce vaste échafaudage dramatique, l'habileté de main de deux charpentiers qui l'ont édifié, — serait inutile. »

Que les amateurs qui veulent bien prêter leur concours à l'orchestre, aux représentations du jeudi, reçoivent ici nos sincères remerciements. Nous croyons être l'interprète du public qui assiste à ces représentations, en disant qu'ils lui font passer d'agréables entr'actes.

Nous apprenons que bientôt on donnera la représentation d'une comédie-vaudeville, intitulée : *Le Dernier jour d'un Astrologue*. Cette pièce est l'ouvrage d'un de nos compatriotes, Ernest Rigodon, de Roanne, employé à l'administration du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

Elle a eu dernièrement une vogue immense au théâtre Saint-Pierre, à Paris-Montmartre.

COUR D'ASSISES DE LA LOIRE.

Présidence de M. Barafort, conseiller à la cour impériale de Lyon.

Audience du lundi 12 décembre 1864.

La cour est entrée en séance à dix heures du matin. Après l'accomplissement des formalités, la cour s'est occupée de la première affaire portée au rôle du service.

ATTENTATS A LA PUDEUR.

Faure Mathieu-Antoine, âgé de 20 ans, marchand ambulant, né et domicilié à Saint-Etienne, était accusé d'avoir, en mars 1864, à Saint-Etienne, commis des attentats à la pudeur sur une jeune fille de moins de 13 ans.

Déclaré coupable, mais avec admission des circonstances atténuantes, l'accusé a été condamné à deux ans d'emprisonnement.

Ribaud Jean, dit Bandet, dit le Boucher, âgé de 21 ans, né à Saint-Denis-au-Mont-d'Or (Rhône), journalier, domicilié en dernier lieu à Mornand (Loire).

Était accusé d'avoir dans le courant du mois d'août dernier, commis des attentats à la pudeur sur deux jeunes filles âgées de moins de 13 ans.

Le jury, ayant rapporté un verdict de culpabilité tempéré par l'admission des circonstances atténuantes, la cour a condamné Ribaud à 5 ans de réclusion.

Audience du mardi 13 décembre.

Amiel, Marcellin, âgé de 41 ans, ex-ouvrier mineur, né à Saint-Rambert (Loire), où il exerce la profession de vitrier, est aussi accusé d'attentats à la pudeur, commis sur une jeune fille âgée de moins de 13 ans.

Le jury l'ayant déclaré coupable, avec admission de circonstances atténuantes, la cour a rendu un arrêt qui condamne Amiel à 4 ans d'emprisonnement.

VOI.

Accusé : Benoît Grand, âgé de 24 ans, né à Cordelles (Loire), tisseur, sans domicile fixe.

Les sieurs Jean-Marie, Jean-Baptiste et Antoine Etiax, sont propriétaires de deux corps de bâtiments contigus, sis au hameau du Vernay, commune de Commaille-Vernay (Loire). Les trois frères n'ont qu'un seul ménage.

Le 15 août dernier, vers cinq heures et demie du matin, tous trois se rendaient à la messe à Vernay après avoir soigneusement fermé les portes de leurs habitations respectives. Quand ils rentrèrent, à sept heures, ils reconnurent qu'on s'était introduit chez eux et qu'on leur avait soustrait de l'argent, ainsi que divers objets.

Les malfaiteurs avaient d'abord pénétré dans l'un des bâtiments en escaladant une fenêtre du rez-de-chaussée ouverte et en brisant un carreau de vitre.

Une armoire, placée dans la première pièce, servant de cuisine et dont la serrure, mal fermée, avait cédé à une simple pression, avait d'abord été fouillée. L'un des tiroirs avait été fracturé avec une pelle à feu, et le voleur, ne trouvant pas d'argent, avait jeté sur le plancher une partie des objets qu'il contenait. De cette pièce, il était monté dans une chambre du premier étage, il avait fracturé, à l'aide d'une pioche prise dans le cuveau, les tiroirs d'une commode et avait enlevé une chaîne de montre en argent, une paire de boucles d'oreilles en or et deux autres objets.

Le malfaiteur s'était ensuite rendu, toujours muni de sa pioche, dans le second corps de bâtiments. N'ayant pu par-

bonheur, d'être forcé d'épouser une femme que l'on n'aime pas. Mais — au lieu de finir sa phrase, il s'arrêta court et se mit à relever ses moustaches en haussant les épaules.

— Mais — mais, répéta Arthur. Achève ta phrase. Tu veux dire sans doute : mais tu trouveras peut-être dans ta femme des qualités qui pourront te la faire apprécier; tu arriveras à la longue à l'estimer, peut-être même à l'aimer. Voilà ce que ton *mais* voulait dire. Mais je te réponds, moi : Jamais! jamais! Il mit dans ce dernier mot presque de la violence.

« Pardonne-moi, Arthur, dit le conseiller d'ambassade. La comtesse de Schoenfeld est-elle donc en effet telle que le major nous l'a dépeinte? Ni belle, ni agréable? »

— Laisse à faire peur, et de manières repousantes, absolument comme je l'avais pensé. — Tu ne l'aurais donc jamais vue auparavant? demanda Hugues étonné.

— Jamais. Nous étions, sinon brouillés avec les Rittwitz, du moins sans relations aucune, quand vint le moment; il n'y a pas déjà si longtemps, vous ne devez pas l'oublier, — où je dus de par le sort me sacrifier pour ma famille. Je tiens en effet en ce moment la place de mon cousin Eugène qui, plutôt que d'épouser une Rittwitz, aimant mieux faire une chute de cheval et se briser le cou. Lors donc que mon tour fut venu de me sacrifier, continua-t-il avec un amer sourire, je ne me donnai la satisfaction ni de voir celle qui m'était destinée pour femme, ni de prendre sur elle aucune information. Et cela, parce que j'étais fermement résolu à acheter ma liberté, même au prix des plus grands sacrifices. J'espérais que le vieux Rittwitz, son père, serait plus âpre au gain. »

Quand il eut dit ces mots, il enfonce sa tête dans ses deux mains et, à voir la fixité de son regard, on eût dit qu'il regardait loin, bien loin devant lui.

« Maintenant que tout est fini, reprit-il d'une voix forte et profondément vibrante, je crois de mon devoir de vous dire deux mots qu'il vous suffira d'avoir entendus, je l'espère, pour me juger avec moins de sévérité. »

Les trois amis le regardèrent avec l'expression

venir à en forcer la porte d'entrée, il en avait brisé la porte supérieure, qui était vitrée, et s'était glissé par cette ouverture. Une seule armoire se trouvait dans l'appartement. Le tiroir fut mis en pièces, et une somme de 350 fr. en or était devenue la proie du voleur. Un vol si audacieux éveilla l'attention de la justice qui ne tarda pas à mettre la main sur le coupable.

Les soupçons s'étaient portés sur le nommé Benoît Grand, qui, dans le temps, avait fait son apprentissage de tisseur chez les frères Etiax. Une foule de circonstances vinrent corroborer les soupçons conçus. Des charges convaincantes furent révélées contre Grand qui, malgré cela, a opposé jusqu'à la fin un système complet de dénégations. Ce n'est que sur le banc des assises que l'accusé, se voyant accablé par les déclarations de plusieurs témoins, s'est décidé à faire des aveux.

Du reste, Grand comparait devant le jury sous les plus mauvais auspices, puisque déjà il était létré par une condamnation pour vol.

Le jury, ayant répondu affirmativement aux questions posées, et déclaré les circonstances atténuantes, la cour a condamné l'accusé Grand à six ans de réclusion.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Du 3 au 17 décembre 1864.

Mariages (4).

Brossette Antoine-Marie, tisseur, 26 ans, et Gaillard Jeanne, domestique, 25 ans.

Forge Pierre, cultivateur, 24 ans, et Balléry Suzanne, 25 ans.

Garrivier Louis-Anchise, tisseur, 23 ans, et Jean Joséphine, tisseuse, 23 ans.

Lichaut Tobie, boucher, 34 ans, et Baron Clotilde, 21 ans.

Naissances (17).

Bongrand Anne, fille de Jean Bongrand, et de Forge Jeanne. — Chabas Claudine, fille de François Chabas, et de Dubuis Julienne. — Coste Pierre, fils de Claude Coste, et de Lafay Claudine. — Renard Jean, fils de Gaspard Renard, et de Beaudinat Marguerite. — Dumas François, fille de Jacques Dumas, et de Giraud Françoise. — Thimet Léon, fils de Jean Thimet, et de Constant Marguerite. — Poizat Claudine, et Poizat Alphonse, fille et fils de Benoît Poizat, et de Poizat Marie. — Bichon Mari, fille d'Antoine Bichon, et de Beaujeu Claudine. — Murat François, fils de Jean Murat, et de Chalus Anne. — Massotier Charles, fils d'Antoine Massotier, et de Gaillot Marie. — Dequeure Marie, fille de Benoît Dequeure, et de Jacquet Marie. — Burget Jenny, fille de Nicolas Burget, et de Depeux Françoise. — Michel Auguste, fils de Benoît Michel, et de Marmet Rose. — Collonge Marie, fille de Louis Collonge, et de Vermorelle Julie. — Garrivier Gilberte, fille de Benoît Garrivier, et de Vallas Benoîte. — Coste Edmond, fils de Clément Coste, et de Nicoux Elise. — 1 enfant naturel.

Décès (21).

Forcillon Bénédicte, 11 jours. — Lachaud Marie, couturière, 22 ans. — Bongrand Anne, 1 jour. — Bussière François, tailleur de pierres, 24 ans. — Guillemer Catherine, 2 ans. — Mure Etienne, tisseur, 26 ans. — Gaubertière Marie, veuve Godard. — Gardette Pierre, 3 mois. — Candocce Marie, 5 ans. — Duverger Antoine, domestique, 54 ans. — Genêt Gilbert, journalier, 56 ans. — Lagoutte Marie, 13 ans. — Bichon Marie, 1 jour. — Gay Frangoise, 2 ans. — Palabot Marie, veuve Bonhabaud, rentière, 74 ans. — Fouilland Jean-Victor, 3 ans. — Longefait Marie, femme Berthier, 53 ans. — Duc Claudine, 18 ans. — Danière Jean-Louis, tisseur, 45 ans. — Ducard Antoine, domestique, 38 ans. — De Chazournes Hector, brigadier au 1^{er} chasseurs d'Afrique, 28 ans.

— M. Mocquard, secrétaire de l'Empereur, est mort jeudi, après une longue maladie. Il était né à Bordeaux en 1791, avait suivi avec éclat la carrière du barreau sous la Restauration, était resté sous-préfet de Bagnères de 1830 à 1839, et remplissait les fonctions de secrétaire intime et de chef de cabinet de l'Empereur depuis 1848.

L'Empereur a adressé à M. Rainbaux, gendre de M. Mocquard, la dépêche télégraphique suivante :

« Je suis désolé de la mort de votre beau-père. C'était mon ami. Cette perte est aussi cruelle pour moi que pour vous. Mon amitié est assurée à ses enfants. »

Depuis jeudi dernier, l'Empereur, profondément affecté par la mort de M. Mocquard, n'a paru à aucune des réceptions qui ont lieu à Compiègne.

— Les obsèques de M. Mocquard ont eu lieu lundi avec beaucoup d'éclat. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur, le général Fleury, le baron Lacrosse, vice-président du Sénat, et M. Dupin, procureur général à la Cour de cassation. Derrière le char, venait la famille. (M. Ernest Mocquard, chef d'escadron, qui fait partie en ce moment de l'expédition du sud de

d'un vif étonnement. Arthur haussa les épaules et reprit :

« Au fait vous pourriez me juger avec moins de sévérité. Car vraiment je ne vous en veux pas, si parfois il vous est arrivé de vous demander comment on pouvait se résoudre à épouser une femme que l'on n'aime point et, qui plus est, repoussante au suprême degré, par la seule raison de ne pas perdre une grande partie de son avoir; comme s'il ne valait pas mieux sacrifier tous ses biens et toute sa fortune que de s'enchaîner pour la vie à une créature qui ne vous aime pas et que vous ne pourriez, de notre côté, jamais aimer! — Point d'excuses, major. Ton amitié, votre amitié à tous trois, je l'ai maintes fois éprouvée, je sais combien vous m'êtes tous dévoués. Et pourtant je maintiens que telles pensées vous sont déjà venues à l'esprit. Ces questions, du reste, je me les suis souvent déjà faites à moi-même. »

— Et en te les faisant comme en supposant que nous nous les sommes faites aussi, tu as réellement grand tort, mon cher Arthur, répliqua le major d'un ton très sérieux. Nous te connaissons assez pour être convaincus que, en ce qui te concerne personnellement, tu aurais volontiers fait le sacrifice de toute ta fortune et que tu serais rentré au service plutôt que de conclure ce mariage. Mais est-ce que tu l'appartiens? Ton devoir n'est-il pas de songer à ta mère, à tes frères et sœurs? et, en te décidant à cette union, tu t'es conduit comme un noble frère, comme un bon fils. »

— Merci de ton amitié, major, dit Arthur de Schoenfeld, les yeux humides, en lui tendant la main avec émotion. Il ajouta pourtant presque aussitôt d'une voix légèrement troublée :

« Tu me juges ainsi, toi, vous me jugez ainsi, tous trois, mes bons amis. Mais le monde dira de moi que je suis un fol égoïste, dont on devait pourtant mieux attendre. Et si d'autres, mieux disposés à mon égard, veulent bien supposer, comme tu le faisais tout à l'heure, que je me suis sacrifié à l'intérêt de ma famille, on leur répondra : C'est peut-être un sacrifice qu'il a fait, mais un bien petit sacrifice. Le comte Schoenfeld a un cœur froid, insensible — il n'a jamais aimé. »

l'Algérie, avait reçu trop tard la nouvelle de la maladie de son père, pour pouvoir assister à la cérémonie).

On remarquait parmi ses nombreux et anciens amis, M. de Bure, frère de lait de l'empereur Napoléon III, grand trésorier de la couronne; M. le baron Louis Auchard, frère de lait du duc de Reichstadt; le baron Boudard, directeur de la trésorerie de l'Empereur.

Après la famille, venaient les ministres, les députations du Sénat, de la maison militaire de l'Empereur, du Corps législatif, de la Société des gens de lettres, une foule de notabilités du monde politique, financier et littéraire.

Monsieur le Ministre des finances a pris, sous la date du 15 novembre, un arrêté par lequel, « à partir du 1^{er} janvier 1865, les débiteurs de tabac, désignés par le Directeur général de l'enregistrement, des domaines et du timbre, seront tenus de vendre au public, à l'exclusion des officiers ministériels et publics, les papiers timbrés de toute nature et les timbres mobiles proportionnels; »

Qu'il résulte de cet arrêté que les officiers ministériels et publics ne pourront, comme par le passé, s'approvisionner dans d'autres lieux que dans les bureaux d'enregistrement du papier timbré dont ils devront faire emploi dans l'exercice de leurs fonctions;

Et que, pour établir entre les mains des acheteurs la provenance du papier timbré qui leur sera vendu par les débiteurs de tabac, les Receveurs d'enregistrement apposeront, sur chaque feuille, l'empreinte d'une griffe portant un numéro spécial à chaque débit, de sorte qu'il sera toujours facile, le cas échéant, de reconnaître, à la simple inspection du papier, si l'officier ministériel l'a, contrairement à l'arrêté, acheté chez un débitant ou dans un bureau d'enregistrement.

— L'organisation des bureaux ambulants vient d'être récemment l'objet d'une réforme des plus importantes. Ce service était fort onéreux. Par des combinaisons nouvelles, et sans retarder l'envoi des dépêches, la direction générale fait opérer aujourd'hui par des bureaux stationnaires une partie notable du travail qui se faisait auparavant dans les wagons.

L'économie qui résulte de cette modification s'élève à près de 800,000 fr. Cette somme, jointe aux ressources qu'offrira le budget de 1865, permettra au directeur général de poursuivre avec plus d'efficacité encore les réformes reconnues nécessaires.

En effet, dès le commencement de l'année prochaine, les communes annexées à Paris seront dotées de sept distributions par jour. Les grandes villes et les campagnes obtiendront de légitimes satisfactions : cent nouveaux établissements de poste seront créés en 1865, et cent bureaux de distribution seront convertis en bureaux de plein exercice; en outre, de nouvelles allocations seront employées à améliorer le sort si digne d'intérêt des facteurs ruraux.

Le territoire de la France a été divisé en six grandes inspections postales. Chaque inspecteur résidant au chef-lieu de sa circonscription aura pour mission de surveiller toutes les parties du service et de prendre les mesures propres à assurer de la manière la plus prompte la transmission des correspondances, tant sur les voies ferrées que sur les voies de terre, et de régler la coïncidence entre ces différents moyens de transport. La création de ces inspections aura en un mot pour avantage de décentraliser le service des postes, et de permettre, sans avoir besoin de recourir préalablement à l'administration centrale, d'introduire dans les rapports de l'administration avec le public et dans l'envoi des dépêches toutes les améliorations dont l'expérience aura démontré la nécessité.

— La mesure qui impose à toute commune désireuse d'obtenir le concours de l'Etat l'obligation de comprendre dans ses prévisions de dépenses une somme de 300 fr., pour sa part contributive dans l'acquisition du mobilier de l'instituteur

— C'est ce que l'on dit généralement de toi en effet, laissa échapper à demi-voix Hugues de B.

— Et si l'on dit cela, on dit le contraire de la vérité, s'écria Arthur de Schoenfeld avec un tel accent que ses amis ne purent se défendre de le regarder avec surprise. J'ai aimé — aimé ardemment, aimé de tout mon cœur — oh! aimé autant qu'on peut aimer et, ajouta-t-il d'un ton presque imperceptible, j'ai été payé de retour.

— Alors cette journée est affreuse pour toi, répliqua le major avec l'expression de la sympathie la plus profonde, en posant doucement sa main sur l'épaule de son ami. Alors, reprit-il après un moment de silence, alors, Arthur, pardonne-moi le mot — tu n'as pas bien agi. »

Le comte se redressa brusquement de toute sa hauteur, cependant quand il vit le regard clair et calme qu'attachait sur lui le major, ses lèvres contractées s'entr'ouvrirent, il respira fortement et répondit :

« Ah! je te comprends, tu penses que j'ai mal agi envers la femme que j'aimais et qui me payait de retour. C'est possible, peut-être, mais non tout à fait comme tu le crois. C'est là un épisode, délicieux de ma vie, mais bien triste, hélas! par ses conséquences, et il faut que vous le connaissiez, s'il ne vous paraît pas trop ennuyeux d'entendre raconter une histoire d'amour des plus communes. — Mais je veux auparavant rallumer le feu; il est désagréable d'avoir ainsi devant les yeux, comme une image de son propre destin, une flamme qui s'éteint, qui se meurt. »

Un coup de sonnette appela un des domestiques, qui apporta une nouvelle provision de bois, et bientôt une belle flamme réjouissante illumina le foyer.

Le comte Schoenfeld regarda la pendule qui était sur la cheminée.

« Il est quatre heures, dit-il, nous avons encore une heure jusqu'à notre dîner. »

Le major avait appuyé sa tête sur sa main et son bras reposait sur le dossier de son fauteuil. Le conseiller d'ambassade regardait le feu flamber, et M. de B., qui était assis en face du portrait de la dame Hildegarde de Rittwitz, ne pouvait s'expliquer pourquoi, tout en se disposant à écouter le récit d'Arthur, ses yeux s'attachaient malgré lui sur cette forme svelte vêtue de blanc.

La suite au prochain numéro.

primaire, sera mise en vigueur à partir du 1er janvier 1865, sauf pour les communes qui, ayant manifesté le désir d'en bénéficier d'ores et déjà, ont, dans ce but, voté les 300 fr. qui leur incombent.

Monsieur Didier, à Paris.
J'ai été, pendant dix ans, torturé par une gastro-entérite, qui avait opiniâtement résisté aux traitements divers prescrits par mes nombreux médecins; votre Graine de Moutarde blanche seule m'a radicalement guéri. Envoyez-m'en, je vous prie, 6 kilos, pour mes amis. — MONTAUSIEN, à Persac (Vienne).

— On écrit de Marseille, le 7 décembre, au *Messager* du Midi : « Le début du grand voyage d'exploration sur le Niger, tenté par le capitaine Magnan, n'a pas été heureux. Partie ces jours derniers de Toulon, l'*Emma*, à bord de laquelle était embarqué le petit corps expéditionnaire, a été forcée par les mauvais temps de relâcher à Bandol et de se réfugier ensuite dans notre port, où elle est arrivée avant-hier 5 décembre, accompagnée d'une flottille de cinq petits bâtiments. »

On lit dans le *Toulonnais* du 8 : « La frégate à vapeur le *Pacifique*, partie mardi dernier, 6 décembre, pour Oran avec mille hommes de troupes appartenant à divers régiments en garnison en Algérie, a été obligée de revenir si rapide, à cause du mauvais temps qui régnait au large. »

On écrit de Constantinople, le 2 décembre, au *Courrier* de Marseille : « Le temps n'est pas l'eau, et l'hiver a déjà été rude; on craint de nombreux sinistres dans la mer Noire, car les coups de vent se sont succédés avec une violence inouïe. Nous apprenons que dans l'Archipel et l'Adriatique il en a été de même. »

On lit aussi dans une lettre du 2 décembre, écrite de Grèce au *Sémaphore* de Marseille : « Depuis quelques jours il tombe des pluies torrentielles dans notre ville (Athènes), ainsi que dans presque toute la Grèce. »

Les prédictions de M. Mathieu (de la Drôme) concernant la *Méditerranée*, la *mer Noire* et l'*Adriatique* se sont donc vérifiées à la lettre, tout aussi bien que celles concernant les côtes de la Manche et de l'Océan, et les grandes tempêtes annoncées pour les derniers jours de novembre et le commencement de décembre se sont étendues presque en même temps sur toute l'immense zone indiquée par le savant météorologue.

— On lit dans le *Globus* d'Hildburghausen : « D'après un calcul des missionnaires, il y a dans le monde environ 7,000,000 de Juifs, dont la moitié en Europe, surtout en Russie, où l'on en compte 1,220,000. Il y en a 853,300 en Autriche, 284,500 en Prusse, 192,000 dans le reste de l'Allemagne. A Francfort-sur-le-Main, on compte jusqu'à 1 juif sur 16 chrétiens. La Suède et la Norvège en comptent 1 à peine pour 6,000 chrétiens; la France en renferme 80,000, la Grande-Bretagne 42,000, la Suisse 3,200. Une chose digne de remarquer, c'est que dans les pays où la race juive est complètement émanicipée (France, Belgique, Angleterre), le nombre des israélites diminue, tandis qu'il augmente ailleurs. Depuis le commencement du siècle, les Sociétés qui s'occupent de la conversion des fils d'Abraham (elles sont en ce moment au nombre de 33, avec un chiffre de 200 missionnaires), ont fait, à très grands frais, 20,000 prosélytes tout au plus. »

— Les bas Bretons, raconte M. Aylie Langlé, dans un livre charmant, intitulé : *la Toile d'araignée*, ont horreur des avoués, des huissiers, et de toute la gent de robe.

Ils ont appris de leurs ancêtres à avoir une certaine confiance au bon Dieu.

Lors donc que deux paysans ont un procès ensemble, ils préfèrent le soumettre au curé du lieu plutôt qu'au magistrat étranger.

On s'en va à l'église, on demande une messe d'accord; — le terme est assez touchant, n'est-ce pas? — Les deux parties vont à confesse d'abord, puis se présentent devant l'autel; après une prière, le prêtre s'interrompt; on passe derrière l'église, sur une petite esplanade qui domine le cimetière, et là chacun plaide sa cause. Le curé rend son arrêt; on rentre à l'église entendre la messe; les deux adversaires s'approchent de la sainte table et communient ensemble. Tout est dit.

Il est sans exemple qu'une sentence ainsi rendue n'ait pas été exécutée à la lettre par le perdant lui-même. Les contestations n'engendrent jamais d'animosité, et tous les frais se réduisent à l'obole que l'on jette en passant dans le tronc des pauvres; car le curé tient à honneur de dire ces messes-là gratuitement. C'est simple comme la vérité et grand comme la religion.

Pour tous les articles non signés : SAUZON.

BIBLIOGRAPHIE HISTOIRE DES PLANTES.

PAR LOUIS FIGUIER.

Ouvrage illustré à l'usage de la jeunesse (1).

Au mois de décembre de chaque année, la librairie Hachette publie un nouveau volume de science populaire, dû à la plume attrayante et facile de Louis Figuiet, et illustré de magnifiques vignettes, qui lui prêtent un charme tout particulier. De là est résultée l'habitude d'offrir, en cadeau d'étranges à la jeunesse, les beaux volumes illustrés de cet auteur fécond qui a entrepris de faire aimer à notre jeune génération la science et la nature.

Il y a deux ans, M. Louis Figuiet publiait ce beau livre : *La Terre avant le déluge*, dont nous avons entretenu nos lecteurs, et qui fut une révélation pour les gens du monde, en leur dévoilant, pour la première fois, la véritable histoire de la terre et de ses premiers habitants, en montrant, par une suite de tableaux originaux, l'aspect de la nature vivante pendant les diverses et longues périodes qui ont précédé l'apparition de l'homme, l'année dernière, M. Figuiet faisait paraître : *La Terre et les Mers ou description physique du Globe*. Après avoir décrit la terre primitive, il expliquait les merveilles et les grands spectacles du globe actuel; après un livre de géologie populaire, il nous donnait un traité de géographie physique, amusante et instructive au plus haut degré, s'il faut en juger par le succès vraiment sans précédent qui a accueilli ce dernier ouvrage.

Cette année, M. Louis Figuiet nous fait connaître les plantes.

On a publié, jusqu'à ce jour, bien des ouvrages de botanique élémentaire; on a essayé plus d'une fois d'exposer avec simplicité les principes et les faits dont cette science se compose. Mais il est certain qu'aucune tentative de ce genre n'a encore pleinement réussi, et que le jeune homme ou la jeune fille qui désirent s'instruire à la connaissance des plantes, que les pères de famille ou les instituteurs qui veulent mettre entre les mains de leurs enfants ou de leurs élèves, un livre de botanique, à la fois élémentaire et correct au point de vue de la science, sont dans l'impossibilité de satisfaire à ce désir.

C'est qu'il est, en effet, bien difficile de présenter à la fois avec le charme littéraire et la précision scientifique, l'histoire des végétaux. Il faut, pour remplir cette tâche ardue, un esprit depuis longtemps rompu aux difficultés de l'exposition scientifique, habitué à donner à son langage ces tours ingénieux qui font entrer sans effort, dans l'esprit du lec-

teur, les principes de la science, grâce aux ressources variées de l'imagination et du style.

C'est là ce qui explique le succès avec lequel M. Louis Figuiet a rempli la tâche difficile qu'il s'était imposée. Grâce à lui, nous avons enfin une botanique élémentaire, un véritable traité simple et précis de la connaissance des plantes.

Le caractère fondamental de cette *Histoire des plantes*, c'est d'être, avant tout, une œuvre très scientifique par le fond, de donner sur la botanique les notions les plus exactes et les plus rigoureuses. C'est ce qu'on doit reconnaître les maîtres de la science, les botanistes de nos Facultés et de l'Institut. En présentant récemment à l'Académie des sciences l'ouvrage de M. Figuiet, M. de Quatrefages insistait sur ses qualités véritablement scientifiques, et il ajoutait que M. Duchartre, dont le nom est si connu des botanistes, avait donné sa pleine approbation à la manière dont cet ouvrage a été exécuté.

Les qualités scientifiques n'excluent pas, dans l'*Histoire des plantes*, l'intérêt et les grâces du style, familiers à l'auteur; et c'est précisément ce mélange de science rigoureuse et de charme littéraire, qui fait le caractère propre et assure le succès de cette œuvre nouvelle de M. Figuiet.

L'auteur explique, lui-même, en ces termes, le but qu'il s'est proposé en écrivant cette *Histoire des plantes* :

« Notre but, dit-il, a été de réduire la botanique à ses faits et à ses principes essentiels, de la dégager des détails dont elle est surchargée dans la plupart des livres qui servent, dans les Facultés et les Ecoles, à l'enseignement de cette science. Nous avons voulu inspirer à nos jeunes lecteurs une juste admiration pour la toute-puissance et la bonté de Dieu, mais une admiration raisonnée, fondée sur la connaissance réelle de ses œuvres. Aussi nous sommes-nous appliqués à donner des notions précises, à exposer rigoureusement l'état présent de la science des végétaux. C'est ainsi, par exemple, que nous avons cru devoir insister sur une partie de la botanique entièrement négligée jusqu'ici dans les ouvrages élémentaires, et totalement ignorée des gens du monde : nous voulons parler des Cryptogames (Algues, Mousses, Champignons, Lichens et Fougères). Les botanistes modernes ont fait dans la classe des Cryptogames des découvertes vraiment étonnantes, qui ont ouvert à la science et à la philosophie des horizons imprévus. C'est ce qui nous a engagé à développer avec quelque soin cet ordre original de faits. »

Bien que condensé en un seul volume, l'ouvrage que nous présentons à la jeunesse embrasse le tableau complet de la botanique. Si nous n'avons approfondi aucune des grandes divisions de cette science, au moins figurent-elles toutes dans notre cadre. De cette manière, ceux de nos lecteurs qui voudront pousser plus loin leurs études, seront préparés à aborder toutes les parties de la science des végétaux. Notre intention, on le sait, n'est pas de composer sur chaque science des traités complets, mais seulement de donner une idée exacte des principes de cette science, afin de mettre le lecteur en état de consulter plus tard avec fruit les ouvrages spéciaux. Ce que nous voulons, c'est préparer à l'étude des livres de nos savants. C'est inspirer le désir de compléter dans les véritables traités, les simples notions scientifiques que nous nous efforçons de présenter avec méthode et clarté.

L'*Histoire des plantes* se divise en quatre parties :

1° *L'organographie* et la *physiologie des plantes*, comprenant la description des organes essentiels qui entrent dans la composition des végétaux, et l'exposé des fonctions qui s'exécutent par l'intermédiaire de ces organes.

2° *La classification des plantes*, c'est-à-dire le développement des principes sur lesquels repose la distribution des végétaux en groupes particuliers.

3° *Les familles naturelles*. Nous avons choisi, au nombre des familles les plus importantes à connaître, celles qui ont le plus d'utilité pour la plante prise comme type de la famille, nous citons les espèces les plus connues appartenant à ce groupe naturel, ce qui nous permet de donner l'idée d'un nombre considérable de végétaux usuels.

4° *La géographie botanique*, c'est-à-dire la distribution des plantes à la surface du globe, selon les lieux où on les rencontre.

Ce cadre embrasse, on le voit, le cercle entier des études qui composent la science des végétaux.

Nous n'avons rien dit encore des nombreuses vignettes qui accompagnent ce volume. C'est pourtant là un de ses principaux attraits. Dans l'*Histoire des plantes*, le crayon de l'artiste vient à chaque instant au secours de la plume de l'écrivain, et l'on ne saurait croire à quel point la description de chaque plante et de ses organes, gagne en clarté et en intérêt par ce précieux complément.

Tous les dessins qui accompagnent cet ouvrage sont nouveaux; aucun n'a été emprunté à des publications antérieures, de la leur frappante originalité. Ce qui donne une garantie précieuse de l'exactitude de la valeur de ces belles illustrations, c'est qu'elles émanent d'un homme de l'art. L'auteur de ces dessins est M. Faguet, préparateur du cours de botanique à la Faculté des sciences de Paris, qui a su très heureusement, comme le dit l'auteur dans sa préface, « combiner dans cette œuvre le sentiment de l'artiste et la précision du savant. »

En résumé, l'*Histoire des plantes* nous paraît digne de toutes les recommandations. Aucun ouvrage ne saurait être présenté avec plus de confiance aux jeunes gens, comme aux jeunes filles. Nous ne devons pas manquer de dire, en effet, que l'auteur n'oublie jamais qu'il parle à la jeunesse. Il cherche toujours, dans les études et les spectacles naturels qu'il fait passer sous ses yeux, à lui faire admirer et bénir la toute-puissance de Dieu.

Il nous reste à dire que l'*Histoire des plantes* sort des presses de M. Ch. Lahure, et que par la beauté de l'exécution typographique, par la perfection du tirage, ce livre est un de ceux qui font le plus d'honneur à cette imprimerie.

Voici une idée neuve et pourtant bien simple. On n'avait mis jusqu'ici entre les mains des jeunes gens que des *Histoires* antiques rédigées par des modernes. M. DUBOIS vient de faire, chez les Libraires-Éditeurs TANDON ET Cie, rue des Ecoles, 78, une série de livres où l'Histoire Sainte est racontée par la Bible, l'Histoire Ancienne par les Anciens, l'Histoire Grecque par les Grecs, l'Histoire Romaine par les Latins et par les poètes, par les orateurs aussi bien que par les historiens eux-mêmes (1). Chacun de ces ouvrages, au moyen des sommaires, des transitions, de l'enchaînement chronologique des faits que l'auteur y a introduits, forme une *Histoire complète* ou il n'y a pas un événement qui ne soit raconté par l'écrivain même qui le premier l'a raconté à l'histoire, pas une réflexion, pas une idée, pas une expression, en quelque sorte, qui ne vienne des Anciens. Ces livres sont donc plus que des tableaux, ils sont des miroirs; ils reflètent le personnage, le temps même qu'ils racontent. Ajoutons que les nombreuses vignettes, toutes exécutées d'après les monuments antiques dont on les a enrichis, les rendent aussi attrayants qu'instructifs, et qu'il y a plaisir à les feuilleter presque autant que profit et intérêt à les lire. Ce sont en même temps des livres de bibliothèque et des livres de classe; et ils pourraient être utilement donnés comme étranques ou comme prime.

(1) RECITS HISTORIQUES ou choix de lectures puisées aux sources de l'histoire, et illustrées d'après les monuments antiques.

— Histoire sainte, in-12, cart. 75 c.
— Histoire ancienne, in-12, cart. 75 c.
— Histoire grecque, in-12, cart. 75 c.
— Histoire romaine, in-12, cart. 75 c.

Etranges gratuites.

On donne pour rien, à toute personne qui s'abonnera ou se réabonnera, avant le 1er janvier 1865, au journal

LE GLOBE

Une des primes suivantes :

Aux abonnés de trois mois (prix d'abonnement, 16 fr.):

1° LES CHEFS-D'ŒUVRE DE L'ART CHRÉTIEN; 1 vol. grand in-4, richement relié et doré, contenant plus de cent riches gravures; édit. chez Firmin Didot, au prix de 80 fr.

2° UN SUPERBE ALBUM DE MUSIQUE, publié par MM. Heugel et Cie, maison du Ménestrel. Prix marqué, 69 francs.

Trois portraits : J. Haydn, Beethoven et Mozart. Œuvres transcrites pour piano solo, par M. Louis Diémer.

Aux abonnés de 6 mois (prix d'abonnement, 32 fr.):

Le magnifique *Dox Quichotte*, traduit par Viardot, et illustré d'une profusion d'admirables gravures, par Tony Johannot.

Aux abonnés d'un an (prix d'abonnement, 64 fr.):

Le TABLEAU DE PARIS, d'Ed. Texier, 2 vol. in-folio, splendidement reliés en un seul énorme vol. doré et armorié. 1,500 gravures de maîtres.

Ces étranques sont expédiées GRATUITEMENT contre l'envoi d'un mandat de poste à l'ordre du Directeur du GLOBE, 3, rue Coq-Héron, à Paris. — Sans autres frais que ceux du port. L. B. 2—2

— Nos lecteurs nous demandent souvent des renseignements sur les journaux de modes qui se publient à Paris.

Nous ne pouvons mieux leur répondre qu'en les invitant à lire, à notre page d'annonces, le prospectus des trois journaux suivants :

1° *L'Illustrateur des Dames*, le grand journal de modes par excellence, l'organe le mieux accredité du grand monde, le plus complet et le plus utile à tous, qui paraît tous les dimanches et donne, gratuitement, de magnifiques primes à ses abonnés, entr'autres : les *contes de Fées*, illustrés par Gavarny, préface de Méry; ce bon livre, dont le prix est de dix francs, vient de paraître à la Librairie centrale.

2° *La Boîte à ouvrage*, moniteur des jeunes demoiselles, dont les colonnes contiennent d'utiles et agréables travaux d'aiguille en tout genre.

3° *La Joie du Foyer*, son té de musée-magasin, qui tient le milieu entre le luxueux *Illustrateur* et la modeste *Boîte à ouvrage*.

Nos lecteurs trouveront dans l'une de ces trois publications, dont les prix sont de dix francs pour la *Boîte*, dix francs pour la *Joie du Foyer*, et vingt-cinq francs pour l'*Illustrateur*, par an, le journal dont elles ont besoin pour se tenir au courant de toutes les nouvelles que crée, à chaque saison, la mode parisienne.

BULLETIN FINANCIER.

Le mouvement de hausse, qui se dessinait vaguement il y a huit jours, et qui était encore empreint d'une grande hésitation, a continué cette semaine avec des allures beaucoup plus fermes. C'est par là que le mouvement ascensionnel a commencé, et l'on a vu les spéculateurs regarder la hausse de la rente comme inévitable, tandis qu'ils étaient loin de se montrer aussi affirmatifs à l'égard du Crédit mobilier et des autres valeurs de spéculation.

Le Crédit foncier est resté ferme à 1,240, le Comptoir d'escompte à 937,50; les autres établissements de crédit sont en bonne situation et sont l'objet de demandes suivies.

Les capitaux ont recherché cette semaine, avec un empressement tout particulier, les obligations foncières 3 et 4 1/2, qui doivent participer au tirage important du 22 décembre. Leur attention s'est surtout portée sur les obligations 4 1/2 de 1863, qui concourent chaque année à quatre tirages de lots, d'une valeur totale de 800,000 fr. Le cours actuel de ces obligations est de 463,75; elles rapportent 20 fr. par an, sont remboursables à 500 fr., et leur possesseur a, quatre fois par an, la chance de gagner 100,000 fr.

Les actions de nos grandes lignes de chemins de fer sont toutes en hausse, sauf le Midi qui est stationnaire. Le Nord et l'Est ont eu les honneurs de la semaine. Les chemins étrangers ont donné lieu à peu d'affaires. Les transactions à terme ont peu d'importance sur les chemins de fer. Le Séville Cadix se maintient ferme à 295, en hausse de 7,50.

L'emprunt italien est en ce moment relégué au second plan par la spéculation; elle semble oublier qu'on va bientôt détacher un coupon de 2,50 sur ce fonds, qui ne serait plus alors qu'à 63,25.

J. PARADIS.

— Sur demande, la maison Biétry expédie à choisir en province tout ce que la fabrication de cachemire français produit de plus beau, de plus fin, de plus nouveau, avec motifs, ornements brodés doubles franges, ainsi que des châles cachemire de fabrication courante, des châles de laine et des châles tris pour dent, à des prix très modérés.

Par sa double industrie de filateur et de fabricant, la maison Biétry livre de belle et bonne mar chandise comme matière et solidité de teinture à un réel bon marché.

Chaque châle porte une étiquette de prix fixe, un numéro d'ordre et la garantie de la désignation. Par ce moyen, les acheteurs de province sont assurés d'être aussi avantageusement traités que s'ils venaient dans les magasins de Paris.

Maison Biétry, boulevard des Capucines, 41, au premier.

Ouverture des Ateliers

DE LA

Photographie du siècle

50, rue Impériale (maison Petit).

Salon d'attente et galerie vitrée pour la pose, au 2^{me} étage, ouvert tous les jours, de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

LAVALLE aîné, photographe opérateur des premières maisons de Paris.

Portraits-cartes de visites : 12 fr. la douzaine; 8 fr. les 6; 5 fr. un seul.

Grands portraits peints à 18 fr. et au-dessus. — Reproduction de tableaux des grands maîtres.

— Vente de vues ordinaires et richement coloriées; vente d'appareils et de produits chimiques, etc., etc.

Portraits après décès. — Leçons aux amateurs.

Pour le tout, s'adresser rue Impériale, 50, ou au voyageur de la maison, chargé de voir les personnes à domicile.

L'ACADÉMIE de l'Industrie française, dans sa séance générale du 20 juillet 1843, a décerné une médaille d'honneur en argent à M. GEORGE, d'Épinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PATE PECTORALE, dont les précieuses propriétés pour combattre les RHUMES, enrouements, catarrhes, asthmes, gripes, etc., avaient été constatées par la commission chargée d'en faire l'examen. (Médaille d'or en 1845). La PATE PECTORALE de GEORGE, d'Épinal, se fabrique à Paris, 28, rue Taitbout. Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'étranger. L. B.

Un jeune homme, pouvant fournir tous les témoignages de capacité et de bonne conduite, désirerait se placer dans un magasin de cotonnades, pour être commis de banque ou voyageur.

S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70.

— Pour ne pas être trompé par les contrefaçons du CHOCOLAT MENIER, il faut exiger le nom et les marques de fabrique. L. B. 12—7

Certificats Tures intérieurs consolidés 60/0 produisant 30 fr. de rente pour 285 fr. jouissance 1er janvier 1865, remboursables à 500 fr., en 22 ans, par tirages annuels.

La Banque de Crédit et de Dépôt des Pays-Bas à Amsterdam et à Paris, 8, rue Drouot, continue à délivrer ces titres contre envoi en billets ou versements à son crédit à la Banque de France dans toutes les villes où il y a une succursale.

Les coupons des certificats émis antérieurement et échéant le 1er janvier prochain peuvent être donnés en paiement ou touchés immédiatement sous déduction de l'escompte. L. B. 4—2

La Monographie des Hémorrhoides, par le docteur LEBEL, opère aujourd'hui une véritable révolution dans la presse médicale. Il n'est question que de guérisons bien authentiques d'une maladie réputée incurable. 1 vol. in-8. prix : 4 fr. en timbres, 14, rue de l'Echiquier, Paris. Consultat. Affranch. L. B. 3—61

MERCURIALES

Dernier marché.	Roanne	Montriso
Froment 1 ^{re} qualité.	3 10	3 25
Froment 2 ^e id.	3 00	3 15
Froment 3 ^e id.	2 90	3 5
Seigle 1 ^{re} qualité.	2 00	2 20
Seigle 2 ^e id.	1 90	2 5
Seigle 3 ^e id.	1 95	" "
Orge.	2 00	2 "
Avoine.	1 25	1 40
Haricots.	4 50	" 00
Farine 1 ^{re} qualité.	37 "	38 00
Farine 2 ^e id.	34 "	35 00
Farine 3 ^e id.	25 00	" "
Foin les 100 kilo.	7 50	9 "
Paille.	3 00	3 "

Annonces judiciaires

Etude de M^e VIAL, avoué à Roanne.

Suivant exploit de l'huissier Marillier, de Roanne, en date des 8 et 10 décembre 1864, enregistré, M. Benoît Grolet, propriétaire et employé au chemin de fer de Roanne, lequel a pour avoué constitué M^e Vial, exerçant en cette qualité près le tribunal civil séant à Roanne, où il demeure, a fait signifier :

A M. le procureur impérial près le tribunal civil séant à Roanne, un acte de dépôt fait au greffe du tribunal civil séant à Roanne, le 30 novembre 1864, d'une copie collationnée et enregistrée d'un procès-verbal d'adjudication transmise devant M. Ardaillon, juge au tribunal civil de Roanne, remplaçant M. Duvergier, juge-commissaire empêché, le 18 octobre 1864.

Par ce procès-verbal ledit sieur Benoît Grolet, requérant, a été retenu adjudicataire, moyennant la somme de 5,500 francs, outre les charges, d'une maison, sise à Roanne, appartenant aux colibriers Balouzet.

Avant à ceux qui pourraient avoir droit à des hypothèques légales non inscrites.

Etude de M^e VIAL, avoué à Roanne.

Suivant exploit de l'huissier Marillier, de Roanne, en date du premier décembre 1864, enregistré, la commune de Nandax, canton de Charlieu, poursuites et diligences de M. Charles-Victor-Benoît Roux, propriétaire rentier, demeurant à Nandax, en sa qualité de maire de ladite commune, a fait signifier :

A M. le procureur impérial près le tribunal civil, séant à Roanne, un acte de dépôt fait au greffe du tribunal civil de Roanne, le 25 novembre 1864, d'une copie collationnée et enregistrée d'un acte reçu M^e Moreau et son collègue, notaires à Charlieu, le 23 novembre 1863.

Ledit acte contenant vente par Mme Marguerite Roux, veuve de M. Joseph Barthélémy Roux, rentier, demeurant à Lyon, rue du Plat, à la commune de Nandax et M. Benoît Roux, rentier, demeurant à Nandax, en sa qualité de maire de ladite commune, d'une parcelle de terre, située au bourg de Nandax, de la contenance de 28 ares 36 centiares.

Avant à ceux qui pourraient avoir droit à des hypothèques légales non inscrites.

Etude de M^e DUFOR, huissier à Roanne.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS

Le mercredi vingt-un décembre mil huit cent soixante-quatre, et jours suivants, s'il y a lieu, à neuf heures du matin, rue Impériale, à Roanne, au domicile de feu M. Marien Benassy, tapissier :

Il sera, par le ministère de M^e Dufour, huissier à Roanne, commis à ces fins, et à la requête de M. Joseph Benassy, fabricant de chaises, demeurant à Thizy, dûment autorisé en sa qualité d'héritier à succéder audit sieur Marien Benassy, son père, mais seulement en conformité de l'article 796 du code civil :

Procédé à la vente volontaire, aux enchères et au comptant, des meubles et effets mobiliers dépendant de la succession de ce dernier, consistant en secrétaire, armoire, commode, tables, lit en fer, matelas, un superbe tour, quantité de meubles neufs, tels que volaires, tête-à-tête, fauteuils, chauffeuses, chaises, tabourets, etc.

Nota. — En sus du prix, il sera perçu cinq centimes par franc.

A LOUER DE SUITE

DIFFÉRENTES PARTIES DE CLOS

RUE SAINT-JEAN, 67,

à Roanne.

S'adresser à M. EDOUARD, marchand de charbons, y demeurant;

Où à M. CHARLES BRISEBRAS, cafetier à Roanne, près le pont.

On demande un apprenti coiffeur S'adresser à M. VALAS, coiffeur.

A CEDER

POUR CAUSE DE CESSATION DE COMMERCE

UN

FONDS DE CAFÉ

avec ses dépendances

Où l'on peut établir un Restaurant.

S'adresser à M. COMBEROUSSE, en face du chemin de fer du Bassin, à Roanne.

A LOUER

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIE

UNE MAISON

</

A VENDRE 5,000 TUILES CREUSES

S'adresser à M. BARAUD, marchand de poterie, rue Impériale, à Roanne.

BITUME M. GENOT

Marchand de charbon
Rue Sainte-Anne, quartier des Baraques-Mulsant, à Roanne

Tient un dépôt de bitume pour cours et trottoirs, et se charge de son application.



les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial.
Exiger: Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge.
Initiales V. F. Signature: *Charles*

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE
de la V. F. Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre le **RHUME**, la **GRIPPE** et l'**IRRITATION DE POITRINE**.
Un Rapport officiel constate: *Tous les malades ont obtenu la guérison sans aucun danger.*
Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies.

LA RUCHE PARISIENNE

JOURNAL ILLUSTRÉ
ROMANS — NOUVELLES — CHRONIQUE — VARIÉTÉS
9^e ANNÉE. — NOUVELLE ADMINISTRATION
Numéro de 16 pages: 10 centimes

ABONNEMENT D'UN AN: PARIS, 6 FRANCS. — DÉPARTEMENTS, 8 FRANCS
La Ruche Parisienne est, depuis bientôt neuf ans, un de nos meilleurs journaux illustrés. Elle vient de changer d'Administration et de recevoir des améliorations qui lui feront prendre encore un essor nouveau.

Placée désormais sous la direction d'un écrivain très-connu par des travaux utiles et distingués, elle doit obtenir chez nous l'importance acquise à l'étranger par des publications analogues. On sait qu'en Angleterre les recueils illustrés de lecture, les *Magazines*, comptent leurs abonnés par centaines de mille. La Ruche Parisienne est vraiment le *Magazine* anglais, approprié avec intelligence à nos goûts, à nos besoins, à nos plaisirs.

Des romans de longue haleine, d'un intérêt saisissant, dramatique, et illustrés par la gravure, sont le fond obligé du journal. Romans d'histoire ou de mœurs, ce sont tout à tour des œuvres originales et inédites, ou des traductions des meilleures productions des littératures étrangères. En ce moment, la Ruche Parisienne publie simultanément deux grands romans inédits, diversément remarquables: un épisode historique du temps de Richelieu, le *Général Nu-Pieds* ou la *Révolte des paysans en Normandie*, par M. Gaston LAVALLEY, et une fine étude de mœurs modernes, les *Agneaux et les Loups*, par MM. Octave FÉRE et J. CAUVAIN.

De courtes Nouvelles, une Chronique hebdomadaire, des Variétés d'histoire, de voyages, de littérature, d'art, de sciences ou de curiosités, servant de prétexte à des dessins pittoresques, sont, dans la Ruche Parisienne, des éléments accés oires d'instruction et d'agrément.

Le soin mis à concilier une moralité irréprochable avec le plus vif intérêt, permet à ce journal l'accès dans toutes les familles.

Prime gratuite. — L'Administration de la Ruche Parisienne a préparé pour ses abonnés une prime gratuite singulièrement intéressante: il s'agit d'un *Atlas géographique et statistique des départements de la France*, composé de 90 Cartes gravées récemment avec beaucoup de soin, et de 90 Notices ou Tableaux de statistique, offrant, d'après les documents les plus récents, tous les renseignements géographiques, administratifs, topographiques, moraux, judiciaires, agricoles, industriels, etc., qu'on peut être heureux de trouver sur son pays.

Il serait difficile d'offrir à ses lecteurs un souvenir plus agréable et plus utile. L'*Atlas géographique et statistique de la Ruche Parisienne* sera recherché comme un des plus jolis cadeaux de librairie.

Bureaux d'Administration et d'Abonnement: Paris, rue de Seine, 41.

AVIS IMPORTANT

MM. DUCHESNE DENTISTES DE PARIS

Ont l'honneur de prévenir le public que, pour satisfaire aux nombreuses demandes qui leur ont été adressées, ils se rendront à Roanne, tous les mois, pour y séjourner 2 jours seulement, le 3 et le 4. Hôtel du Nord, chez M. Charbonnier.
Eau prophylactique pour les soins hygiéniques de la bouche et la guérison des maux de dents. Produit de MM. DUCHESNE. Dépôt: chez M. CHAMBOSSÉ, coiffeur, rue des Bourrasnières, 1.

LE CHOCOLAT-MENIER

se rencontre partout, dans les villes, dans les campagnes et jusque dans le moindre village. Il est adopté universellement, et le chiffre de sa consommation s'exprime par millions de kilogrammes. Une vente aussi importante ne peut s'expliquer que par la bonne qualité de ce Chocolat et par sa supériorité réelle, quand on le compare avec ceux qui sont vendus 20 à 25 0/10 plus cher. Cet accord entre la modération du prix et la bonté du produit dérive naturellement de la position spéciale de la Maison Menier.

- 1^o — Elle importe elle-même d'Amérique ses provisions de cacao, et des agents établis aux lieux mêmes de production, y cultivent ou choisissent les meilleures espèces.
- 2^o — Sa fabrication a pris une telle importance que ses frais, répartis sur cette grande production, deviennent bien moindres que dans les fabriques ordinaires.
- 3^o — Fondée depuis longues années, elle a eu le temps d'amortir le capital représenté par ses machines et son installation industrielle: l'intérêt de ce capital n'est plus une cause d'augmentation de ses prix de revient.

On peut donc faire ce raisonnement: si elle cultive ou récolte elle-même, si elle achète moins cher les bonnes sortes de cacao, si enfin elle fabrique à moins de frais, elle peut conséquemment vendre à meilleur marché les qualités de Chocolat que d'autres fabriques doivent coter à un plus haut prix.

A cette conclusion logique, il faut ajouter que la Maison Menier a pour système de réduire toujours dans de justes limites le prix de ses Chocolats, afin d'appeler le plus grand nombre possible de consommateurs à se servir d'un aliment aussi salubre.

BLONDEL MATELASSIER

ON DEMANDE Une **Domestique** de 33 à 43 ans, sachant écrire, faire un peu de cuisine, laver et repasser.
Personnel peu nombreux.
S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70.
Inutile de se présenter si on ne peut fournir de bons renseignements.

OFFICE D'HUISSIER A VENDRE

Dans l'arrondissement de Roanne.
S'adresser, pour traiter, à M^e CORNU, avoué à Roanne.

AVIS AUX DAMES
Taffetas noir et Nouveautés
Prix de fabrique.
SPÉCIALITÉ DE COUPONS SOIERIES ET VELOURS.
Cazot, rue Impériale, 45, Lyon. D. 6-4

RHUMES & CAFÉS De la MARTINIQUE

M. BOLLUD, confiseur, rue de la Paroisse, à Roanne, conserve seul le dépôt de mes produits, qui ne seront vendus que revêtus de ma signature: HOUDAILLE.
On trouve, dans la même maison, les produits de la Grande-Chartreuse, Vins fins et Liqueurs de premier choix.

MAUX DE GORGE
Inflammations de la Bouche
PASTILLES DE DETHAN
au sel de Berthollet
(Chlorate de potasse)
Unique remède contre les maux de gorge, angines, croup, muguet, ulcérations et contre les inflammations de la bouche. Elles rendent la souplesse au gosier, la fraîcheur à la voix, corrigent la mauvaise haleine, détruisent l'irritation causée par le tabac, et combattent les effets si désastreux du mercure sur la bouche.
OPIAT DE DETHAN
Dentifrice au sel de Berthollet
Recommandé aux personnes dont les dents se déchaussent et s'ébranlent, dont les gencives saignent et à celles qui font usage du mercure. Il entretient la blancheur des dents.
ÉLIXIR ET POUDRE
Dentifrices au sel de Berthollet
Leur parfum, leur saveur agréable, leurs qualités toniques et rafraîchissantes rendent leur usage précieux pour la toilette, et indispensable pour l'entretien de la bouche. Ils détruisent les inflammations, rafraîchissent la bouche et rendent la salivation modérée et convenable.
DÉPÔTS:
A Paris, rue du Faubourg-St-Denis, 90.
A Roanne, chez M. ROUBAUD, pharmacien.

AVIS TRÈS-IMPORTANT

habitants de la ville de Roanne et des environs.
La ville de Roanne n'est plus privée d'un dentiste, vu que

M. & M^e NORMAND
ne voyagent plus.

On les trouve chaque jour à leur domicile. Ils donneront les renseignements les plus positifs sur l'art dentaire, afin que la société ne soit pas abusée par quelques étrangers passagers et autres. Chez eux, le public sera sûr de n'être pas trompé dans sa confiance.

Consultations gratuites tous les jours.
Ils se chargent, aux prix les plus modérés, de faire toutes les pièces artificielles qui appartiennent à l'art du dentiste. Ouvrages faits par eux-mêmes.

Dents à 5 et 10 fr. au-dessus, garanties; dentiers à tube et montés sur or et platine; dentiers vulcanites (dits caoutchouc); dentiers à succion, ne causant aucun embarras pour la propreté.

Extraction des dents, plombage, cauterisation, etc.
Rue Sainte-Elisabeth, n° 83.
Prenez bien l'adresse.

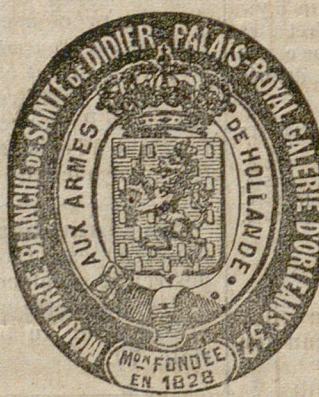
LA GAZETTE DES ABONNÉS

Journal pour rien.

Les Abonnés des départements qui chargent M. H. de Villemessant de renouveler leurs abonnements aux grands journaux de Paris reçoivent gratuitement la GAZETTE DES ABONNÉS pendant toute la durée de leur abonnement, et, en plus, des primes offertes par les journaux à leurs souscripteurs.

Une somme de 15 fr., destinée à prendre des abonnements à un ou plusieurs petits journaux réunis, ou à des achats de livres ou de musique, donne également droit à recevoir pour rien, pendant trois mois, la GAZETTE DES ABONNÉS. — Une somme de 30 fr. donne droit à six mois, et enfin une somme de 60 fr. et au-dessus donne droit à recevoir pour rien, pendant une année, la GAZETTE DES ABONNÉS, qui paraît deux fois par mois, avec texte, illustrations, gravures de modes colorées, patrons, etc.

Les mandats doivent être adressés à M. H. de VILLEMESSANT, 14, rue de la Grange-Batelière, à Paris.



36 ANNÉES

Les innombrables lettres de remerciements que nous recevons de toutes parts, prouvent que le célèbre D^r Kook n'a fait que rendre justice à cet admirable médicament populaire, quand il l'a appelé un remède **BÉNI**, UN **MAGNIFIQUE PRÉSENT DU CIEL**. — Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, moins dispendieux, 3 à 4 kilos suffisent pour guérir radicalement les GASTRITES, les MALADIES DES INTESTINS et du FOIE, les HÉMORROÏDES, les RHUMATISMES, les DARTRES, les CONSTIPATIONS HABITUELLES OPINIÂTRES, l'ASTHME, l'HYPOCONDRIE, les VENTS, les GLAIRES, les MAUX PROVOQUÉS par les RETOURS d'ÂGE ou la PUBERTÉ, tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc., affections contre lesquelles la GRAINE DE MOUTARDE est chaque jour prescrite et recommandée par les plus hautes sommités médicales. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de la Graine de Moutarde blanche, et nous dispensent de signaler plus longuement les titres de ce précieux médicament à la confiance publique.

AVIS TRÈS-IMPORTANT.

Il faut bien se garder de confondre la Graine de santé de Hollande de Didier, qui est toujours pure, toujours parfaitement mondée, avec les rebus du commerce, qui se composent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles. On trompe le public, en lui livrant ces dangereux produits; on ne recule pas même devant la fraude, qui consiste à les dire tirés de notre Maison. Pour prévenir cette déloyale concurrence, dont les tribunaux ont déjà fait justice, s'assurer que chaque paquet porte le cachet ci-contre.

Dépôt à Saint-Étienne, chez MM. CHALET, place Marengo; CUNIT, épiciers, rue St-Jean; — à Roanne, chez M. BONNEVAY, épiciers; — à Montbrison, chez M. CLAVELLOUX, épiciers.

L'ILLUSTRATEUR DES DAMES ET DES DEMOISELLES

JOURNAL DES SOIRÉES DE FAMILLE

Est distribué le dimanche matin sur les points les plus éloignés de la France. Il donne par an: cinquante-deux numéros contenant:

416 pages de texte à trois colonnes, imprimé sur papier fort, glacé et satiné, format de l'illustration.

72 figures de modes colorées à l'aquarelle, en trente-deux planches gravées sur acier, données en annexe.

120 figures de modes tirées en noir dans le texte en cinquante-deux planches gravées sur bois.

250 dessins de robes, confections, broderies et sous-taches, en douze feuilles en couleur, données en annexe.

20 TAPISSERIES en couleur, or et argent, en six planches, papier-carte bristol, données en annexe.

60 modèles de TAPISSERIES, imprimées en noir dans le texte, avec signes explicatifs rendant leur exécution facile.

2 SÉRIAS représentant des tableaux de Maîtres, pouvant prendre place dans des albums, données en annexe.

260 travaux à l'aiguille, et ouvrages de HAUTE FANTAISIE, d'après les créations les plus nouvelles, imprimés dans le texte.

104 gravures de genre, PORTRAITS, CHATEAUX, TABLEAUX, PAYSAGES, etc., imprimées dans le texte, avec de l'encre de luxe.

La même Administration édite encore deux autres journaux:

LA JOIE DU FOYER

La Joie du Foyer paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois et donne par an: — 24 numéros de 16 colonnes de texte avec gravures dans le texte — 12 planches de modes colorées — 6 planches de tapisseries colorées — 6 planches de patrons et broderies.

Abonnement pour un an, première édition, dix francs. Cette édition donne 24 numéros et 24 annexes par an.

Abonnement pour un an, deuxième édition, cinq francs. Cette édition donne 24 numéros sans annexes.

Ce Journal fondé le 15 novembre dernier, compte déjà 2,000 abonnés.

On s'abonne aux trois Journaux ci-dessus, en adressant franco

Un mandat sur Paris ou sur la poste, à M. Charles VINCENT, rue Rambuteau, 84, à Paris.

MAISON DE COMMISSION GÉNÉRALE

Fabrication et Expédition pour tous pays, de:

Ameublements complets, BRONZES, GLACES, TAPIS, CORBEILLES DE MARIAGE, TOILETTES, BIJOUX, ORFÈVRES, etc.

S'adresser, pour tous achats et renseignements, à M. Am. RICHY, rue d'Hauteville, 53, PARIS.

PHOTOGRAPHIE CAZOT

Lyon, 6, place des Terreaux, 6, Lyon

Nous recommandons spécialement à nos lecteurs cet Etablissement de premier ordre.

PLUS DE CHEVEUX BLANCS
MOLANOGENE
De DIDIERMAIRE AINE, de ROUEN.
Pour teindre à la minute en toutes nuances les cheveux et la barbe, sans danger pour la peau et sans aucune odeur. Cette Teinture est SUPÉRIEURE À TOUTES CELLES EMPLOYÉES JUSQU'À CE JOUR.
Prix: 6, 12 et 15 fr. — Fabrique à Rouen, rue St-Nicolas, 39. — A Paris, chez M. LEGRAND, parfumeur, 217, rue St-Honoré.
A Roanne, chez M. MONTVENOUX, coiffeur-parfumeur, rue de la Paroisse

NOUVELLE ÉDITION, REVUE & AUGMENTÉE D'UN SUPPLÉMENT
4 forts volumes in-4^e. Prix. 60 fr.

GRAND DICTIONNAIRE DE GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE

OU description physique, ethnographique, politique, historique, statistique, commerciale, industrielle, scientifique, littéraire, artistique, morale, religieuse, etc., etc., de toutes les parties du monde, par MM. BESCHERELLE AINÉ et M.-G. DEVAHS, AVEC LA COLLABORATION DE PLUSIEURS GÉOGRAPHES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS. — 4 forts volumes in-4^e (contenant 450 feuilles, ensemble de 3,600 pages). Broché, 60 fr. — Le même ouvrage, relié, 70 fr.

Cet ouvrage forme le travail le plus complet qui ait été fait jusqu'à ce jour sur la géographie.

LIBRAIRIE A. COURCIER, éditeur, boulevard Sébastopol (rive gauche), 13, à PARIS (Franco pour toute la France).

Roanne, — Imprimerie Sauzon, un des gérants.

Vu pour légalisation par le Maire de la ville de Roanne,

Signature de l'imprimeur,